

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »

**DEC 2019/13 – DECISION DU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ :
N° 83.073.19.28-30 RELATIF ACQUISITION DE VEHICULES LEGERS**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/42 du 29 avril 2014, portant élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/51 du 27 mai 2014, portant délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 09 octobre 2019 avec une remise des offres fixée au 22 octobre 2019,

CONSIDERANT que 3 opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparait que :

- Lot n°1 : Achat de véhicules thermiques : La société Renault Brignoles Services Automobiles – 38 Chemin Paul Grisolle – 83170 BRIGNOLES, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération ;
- Lot n°2 : Achat de véhicules électriques : Déclarer sans suite par décision en date du 26 novembre 2019 pour motif d'infructuosité.
- Lot n°3 : Achat d'un camion benne : La société VAR POIDS LOURDS TOURISME – ZAC Pôle BTP – 372 Avenue Laurent Barbero – 83600 FREJUS, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de pondération ;

AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2014 ;

DECIDE

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.19.28, avec la société Renault Brignoles; Ledit marché public est conclu pour un montant global de 53 209 € HT. Il est conclu pour une durée de 78 jours à compter de l'ordre de service qui sera émis postérieurement à la notification.

Article 2 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.19.30, avec la société Var Poids Lourds Tourisme; Ledit marché public est conclu pour un montant global de 35 000€ HT. Il est conclu pour une durée de 45 jours à compter de l'ordre de service qui sera émis postérieurement à la notification.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le 23 DEC. 2019

LE PRESIDENT

Maire du Cannet-des-Maures

Jean-Luc LONGOUR

